AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin\_Registre de copies de lettres envoyées\_CNAM FG 15
(8)ItemJean-Baptiste André Godin au sous-préfet de Vervins, 16 novembre 1865

# Jean-Baptiste André Godin au sous-préfet de Vervins, 16 novembre 1865

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

#### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

#### Informations sur le document source

CoteFG 15 (8)
Collation2 p. (209r, 210r)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin au sous-préfet de Vervins, 16 novembre 1865, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 01/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/45391

## Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

### **Présentation**

Auteur·e<u>Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)</u>
Date de rédaction<u>16 novembre 1865</u>
Lieu de rédactionGuise (Aisne)
Destinataire<u>Lagarde-Denis</u>
Lieu de destinationVervins (Aisne)

## **Description**

RésuméGodin informe le sous-préfet qu'il a, sur son conseil, adressé le 13 novembre au maire de Guise sa demande d'autorisation d'ouverture d'un débit de boisson dans les conditions accordées aux cafés et aux estaminets, et que le maire avait répondu qu'il aurait de la peine à lui accorder cette autorisation. Godin signale au sous-préfet qu'il pourrait être amené à demander à nouveau au préfet une autorisation spéciale à l'occasion de la fête de la Saint-Éloi.

### Mots-clés

Aliments, Procédure (droit)

Notice créée par <u>Équipe du projet FamiliLettres</u> Notice créée le 28/02/2023 Dernière modification le 18/09/2023